

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÈGLEMENT DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2021 - (N°
10)

AMENDEMENT

N ° CF3

présenté par
M. Charles de Courson et M. Castellani

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.